

Le Bulletin Syndical SNUipp-FSU 15





Edito

Partie de « poker menteur « au ministère

Paris, rue de Grenelle, le 31 août 2009. Conférence de rentrée du ministre de l'Education Nationale.

Lumière feutrée, ambiance sérieuse. Le boss est là, sûr de lui. Il ouvre la conférence. Il relance. Il abat ses cartes une à une... La partie dure, morceaux choisis :

- la formation des enseignants de maternelle sera renforcée afin que cette dernière joue pleinement son rôle de lutte contre les inégalités sociales,
- L'aide personnalisée est maintenue car elle répond au principe fondamental de l'égalité des chances,
- L'accueil des élèves handicapés reste une priorité nationale,
- La lutte contre les discriminations en est une autre et les établissements doivent plus s'y impliquer.

C'est terminé. Echanges de regards dans la salle. Certains sont étonnés, d'autres admiratifs, nombreux sont les perplexes.

Et s'il bluffait...

Si l'attitude et le discours n'étaient là que pour cacher une réalité inquiétante et toute autre.

Alors, nous devrions impérativement nous rassembler pour contrer les discours mensongers, dénoncer la réalité de notre quotidien et proposer d'autres alternatives pour une école plus juste et ambitieuse.

Syndiquez-vous.

Julien Barbet



Cantal

<u>National</u>

<u>Le métier</u>

Carte scolaire

Nouvelles circulaires CLIS/RASED

Les réajustements de rentrée Le ministère réécrit la circulaire de 2002

Aide personnalisée

Le point après un an, lanalyse du SNUipp

PAGE 3 PAGE 4 PAGE 5



Le SNUipp vous accueille :

Tous les jours de la semaines, des permanents sont au bureau du SNUipp pour répondre à vos questions, recueillir vos idées, vos demandes... Ces personnes sont des enseignant(e)s comme vous, qui ont accepté de consacrer quelques heures par semaine à la vie syndicale.

Qui sont-ils, quand les joindre?

Permanences SNUipp pour 2008/2009

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Mercredi: de 8h30 à 12h00 Tél: 04 71 64 03 35

LUNDI	Lionel Maury, brigade congés Aurillac Serge Julle, enseignant référent St Flour				
MARDI	Nicole Milhau, enseignante en maternelle à Naucelles				
MERCREDI	Nathalie Moncanis, enseignante spécialisée, UPI La Jordanne				
JEUDI	Emeric Burnouf, enseignant, IME Mauriac				
VENDREDI	Julien Barbet, animateur TICE St Flour, Mauriac Karine Laparrat, enseignante en maternelle à Arpajon Guillaume Gualandi, EMALA secteur St Cernin				

Liste des mercredi libérés

3 février 2010 16 septembre 2009 30 septembre 2009 10 mars 2010 14 octobre 2009 24 mars 2010 18 novembre 2009 12 mai 2010 9 juin 2010 9 décembre 2009

CRÉER DES LIENS...

Tous les numéros du "Bulletin Syndical" sont adressés aux syndiqués. Des envois exceptionnels, dont ce numéro à de la rentrée, parviennent à l'ensemble des personnels et aux écoles.

- Le bulletin permet de rendre compte de l'activité syndicale et des réunions paritaires. L'objectif étant d'assurer la transparence des opérations et le contrôle de la profession sur les décisions prises par l'Administration à l'issue des ces réunions.
- Le «Bulletin syndical» contribue à l'organisation de la nécessaire action collective.
- Le «Bulletin syndical» est un outil au service de la réflexion commune.

Il est financé par les cotisations des adhérents et publié grâce au dévouement de nombreux militants, actifs et retraités, qui en assurent la rédaction, le pliage, l'étiquetage, la gestion administrative...

Participez à cette oeuvre collective, syndiquez-vous!

Un outil indispensable pour exercer notre métier

Comment fonctionne le Conseil d'école ? Qu'est ce que le RASED ? Le livret scolaire est-il imposé ? Quel budget pour l'école ? Quelle responsabilité de l'enseignant ? Les transports, les accidents ? Admission des élèves, que fait-on ? Intégration des enfants handicapés ? L'utilisation des locaux scolaires ? La répartition des effectifs par classe ? Et mon avancement de carrière ? etc...

Le "Kisaitou"

(ou presque)

Mémento administratif du SNUipp Instits et profs d'école répond à vos questions.

Le "Kisaitou" est disponible à la section départementale en version livre avec son CD-ROM qui contient l'intégralité des textes règlementaires.

Vous pouvez faire vos commandes. Nous vous retournerons le mémento.

Prix syndiqués : 25 € Prix grand public: 30 €

BON	l de	COMMANDE	Ξ
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	-

Nom:	Prénom:				
-					
	exemplaire(s) du "Kisaitou"				
verse .	€ (chèque à l'ordre du SNII inn-FSII				



CARTE SCOLAIRE

Comment par les temps qui courent a t'on pu su retrouver excédentaire à la rentrée ?

Simplement parce que de plus en plus de collègues diffèrent leur départ à la retraite depuis la réforme Fillon! Avant même que de nouvelles mesures annoncées pour bientôt ne viennent reculer légalement l'age de la retraite, l'age de départ réel recule chaque année un peu plus... Voilà qui ne va pas aider à résorber le nombre de jeunes demandeurs d'emploi!

Ouvrir des classes ? Surtout pas !

L'administration aurait pu, comme le demandaient l'ensemble des organisations syndicales en profiter pour ouvrir des postes complets (même provisoirement) là où les besoins étaient les plus importants.

Mais on sait déjà que ces postes devront être refermés rapidement, en plus des fermetures qui ne manqueront pas d'être inscrites au prochain budget.

La pilule serait alors trop difficile à avaler. Il était donc prudent pour éviter de multiplier les foyers de contestation lors de la prochaine carte scolaire, de ne pas ouvrir de postes entiers sur des écoles qui auraient pu s'y habituer!

L'administration a donc fait le choix d'ouvrir des **postes à mitemps** là où elle ne pouvait pas faire autrement (Chalvignac, Leucamp, St Chamant, Naucelles, EREA etc...) et de les compléter par des mi-temps **brigade langue** (ça se verra moins quand on les refermera!).

Autres postes dont la disparition ne mobilisera pas les foules : les postes de **brigade**, voilà pourquoi on en a ouvert 6.

Cela fait quelques années que l'administration ferme les postes de brigades langue, en nous expliquant que les nouveaux collègues habilités peuvent enseigner les langues.

Cela fait quelques années que l'administration nous explique qu'il n'y a pas vraiment de problèmes de remplacements puisque ceux-ci sont assurés à plus de 90%.

Malgré cela on ouvre des postes de brigades et de brigades langue. Simplement parce qu'il n'y aura aucune mobilisation dans les écoles, tant chez les parents d'élèves que chez les politiques, le jour (très prochain) où on refermera ces postes.

On nous a volé des postes

Extrait de l'audition au Sénat, le 17 juin 2009, de M. André Santini, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, sur le projet de loi de règlement des comptes et le rapport de gestion pour l'année 2008 (disponible à l'adresse : http://www.senat.fr/bulletin/20090615/fin.html#toc8)

M. Jean Arthuis, **président**, a relevé qu'une réduction des effectifs de la fonction publique plus importante que prévue a été réalisée en 2008, 28 300 équivalents temps plein (ETP) ayant été supprimés, contre 23 000 initialement programmés.

M. André Santini a confirmé que 5 300 ETP de plus que prévu en loi de finances initiale pour 2008 ont été supprimés durant l'exercice.

Autrement dit, « les IA et les recteurs sont allés au-delà des suppressions d'emplois programmés pour 2009 », (André Santini).

Pour l'éducation nationale le supplément de postes supprimés est de 2506, dont 1232 pour le premier degré.

Alors question : combien de postes supprimés dans le Cantal au-delà des prévisions budgétaires ?

On se souvient que le ministère avait d'abord programmé la suppression de 3000 postes de RASED, pour finalement annoncer la suppression de 1500 postes.

Dans le Cantal on n'avait pas vu la différence entre les deux annonces, puisque le département devait rendre 8 postes avant et après le passage de 3000 à 1500 postes RASED supprimés...

De là à penser que ces 4 postes qui auraient dus nous être rendus font partie de cette ponction que les IA et les recteurs ont opérée au-delà de ce que l'on leur demandait...officiellement. De là à penser que l'on a parfois félicité les IA les plus zélés en les appelant à de plus hautes fonctions, il n'y aurait qu'un pas que nous ne franchirons pas.

Mais nous ne manquerons pas d'interpeller l'IA, le Préfet et les élus sur cette question lors du prochain CDEN, et nous vous tiendrons informés de leurs réponses.

Alain Poignet

Pressons, pressons et en rangs!

Une rentrée à 18 PE2, c'est inédit! Non, ça vient juste de sortir dans le Cantal et ce n'est pas guère brillant partout ailleurs. La coupe sombre dans le contingent de recrutement du CRPE montre toutes ses dents. Heureusement, que les séniors ne partent pas en retraite car ils sont responsables selon l'IA fraîchement nommé, du surnombre de personnel, qui est excédentaire! Ne profitant pas de cette conjoncture fortuite, notre haut fonctionnaire ne replâtre pas les maux de certaines écoles mais suit la doctrine ambiante et envoie les T1 et autres clients du 4ème mouvement au front du remplacement. Son prédécesseur ne nous assurait-il pas qu'il n'y avait aucun problème pour pallier aux absences des enseignants malades? Les titulaires mobiles savent en revanche que leur mission fait profil bas et qu'ils sont dans les prochains cartons destinés à la casse. Ce ne sont pas les TMFC qui diront le contraire puisque leur propre cahier des charges est phagocyté depuis belle lurette!

Nous pensons particulièrement aux **personnes plongées dans la précarité**, à coup de contrats jetables CAE, CAV qui n'ont pu reprendre le chemin de l'école car elles ne correspondaient plus aux critères. Jusque là, elles acceptaient sans broncher et sans formation de soutenir les enseignants et d'accompagner les enfants en situation de handicap ou connaissant des difficultés pour devenir élèves.

Continuons de lutter pour exiger tout autre chose : un projet d'éducation durable pour tous avec des personnels qualifiés, formés, soutenus par leur hiérarchie et prêts à relever le défi!

Lionel Maury





NOUVELLES CIRCULAIRES CLIS / RASED

Après un mouvement unitaire de forte ampleur pour l'arrêt de l'anéantissement des RASED, le ministère a dû maintenir 1500 postes E et G, et a ouvert des discussions avec les organisations syndicales. Celles-ci ont abouti à la réécriture de la circulaire de 2002.

L'aide des maîtres spécialisés s'intègre aux côtés de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau, et tient sa place à part entière sans s'opposer aux autres. On peut donc faire appel aux RASED directement. Bien que considérablement allégé, ce nouveau texte reprend le référentiel de compétences du CAPA-SH, comme l'avaient demandé et obtenu le SNUipp et les syndicats présents aux groupes de travail. Les enseignants sont donc affectés au réseau, et non plus « attachés à une ou deux écoles ».

Enfin, un temps de concertation, propre au réseau, est reconnu. Le temps consacré par les maîtres spécialisés à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou à la participation aux conseils d'école est égal à 108 heures annuelles soit une moyenne de trois heures hebdomadaires. La nouvelle circulaire CLIS précise que les enseignants bénéficient de la même répartition de leur temps de service que les maîtres de réseau, et qu'ils sont donc dispensés des 2 heures d'aide personnalisée.

Comparaison enseignants classe ordinaire / enseignants de Rased / enseignants de CLIS

	Temps de classe ou de prise en charge élève	Concertation spécialisée (coordination, synthèse)	Aide personnalisée	Travaux équipe pédagogique Relation parents	Conseils d'école	Animation pédagogique	Total obligations de service
Classe ordinal	re 864		60	24	6	18	972
			108				
Rased	846	78		24	6	18	972
			10				
CLIS	846	78		24	6	18	972
108							

EVS / AVS : en finir avec la précarité!

Contrats aidés, contrats d'avenir.... : seuls les noms changent

L'apport des personnels AVSi et EVSi au sein de l'école est pour tous une évidence que ce soit en terme d'aide à la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou d'aide aux activités des équipes pédagogiques et aux directions d'école. Des contrats ne sont pas renouvelés, de nouvelles personnes sont recrutées sans qu'aucune formation ne leur soit proposée. Cette situation est inacceptable pour les personnels concernés pour l'école et les élèves.

A la demande du maintien des AVSi et EVSi, le ministre a indiqué qu'une convention venait d'être signée avec 3 associations qui devrait permettre dans tous les départements de recruter les AVSi (entre 500 et 1200) et quelques EVSi arrivés en fin de contrat. Une goutte d'eau dans la mer des licenciements.

Signature de la convention cadre pour la reprise des EVS

Le ministère de l'éducation nationale vient de signer, une convention-cadre avec trois associations pour assurer la continuité de l'accompagnement des AVS-i auprès des enfants handicapés.

Le transfert de la gestion aux associations pose le problème des conditions de travail, de rémunération, de droits des personnels qui passeront d'un statut de droit public à un statut de droit privé.

Le devenir des personnels recrutés par les associations, et pour lesquels l'élève qui était suivi n'a plus besoin ou a moins besoin d'accompagnement par la suite, reste posé Le SNUipp demande que ces hypothèques soient levées, et qu'aucun personnel assurant des fonctions d'AVS-i ne reste à l'écart du dispositif, qui doit demeurer transitoire. En tout état de cause, l'Etat doit assumer les responsabilités que lui confère la loi. Seule une véritable professionnalisation de la fonction permettra d'assurer un accompagnement de qualité et pérenne pour tous les jeunes qui en besoin. Le SNUipp demande que les discussions annoncées sur ce sujet, notamment par le ministre de l'Education Nationale et la Secrétaire d'Etat à la famille et aux solidarités, s'ouvrent sans tarder en associant tous les acteurs concernés.

Un vrai statut, un vrai métier pour les emplois de vie scolaire en CAV et CAE

Dés la rentrée, le SNUipp continuera de porter les exigences permettant de répondre aux besoins de l'école :

- la création d'emplois statutaires et pérennes permettant la titularisation des personnels qui le souhaitent.
 - le refus des temps partiels imposés
- une formation aux tâches effectuées, une formation qualifiante ainsi qu'une prise en compte réelle des qualifications acquises.



Aide personnalisée

La situation après une première expérience d'un an

La mise en place à la rentrée 2008, après la décision du ministère, sans aucune concertation, de la suppression de 2 heures d'enseignement à tous les élèves, l'aide personnalisée a fortement déstabilisé le fonctionnement des écoles. Aux problèmes d'organisation (comme le choix des horaires dans un cadre aux multiples contraintes) se sont juxtaposées des interrogations de fond quant à l'efficacité du dispositif.

Les annonces de suppression des RASED ont ajouté au mécontentement des équipes. La forte mobilisation des enseignants, des parents et de l'opinion publique a obligé le ministère a revenir en partie sur ces décisions, mais 1500 enseignants RASED manqueront à la rentrée pour aider les élèves en difficulté... alors que même le ministère reconnaît désormais que l'aide personnalisée ne saurait remplacer le travail des RASED.

Afin de suivre au plus près la question de l'aide personnalisée (AP), le SNUipp a proposé aux enseignants de suspendre le dispositif pour en établir un bilan à deux reprises. D'après les réponses, dans près d'un quart des écoles, le dispositif a été contourné (par exemple avec la prise en charge de tous élèves), parfois non mis en place. L'AP est jugée peu efficace au regard de l'amélioration des résultats mais aussi de la motivation des élèves, par une forte proportion de collègues qui lui attribuent la note moyenne de 2.10 sur 5.

Cependant les familles semblent l'apprécier, même si certaines ne réussissent pas à s'organiser pour que l'enfant y participe. En cours d'année le projet initial a été modifié dans un grand nombre d'écoles. La fatigue des élèves et des enseignants a été fortement mise en avant en décembre, mais ce n'est pas le choix de l'horaire qui a fait le plus l'objet de changements. Après avoir testé le dispositif, 17.43% ont fait le choix d'y mettre fin. Ces bilans, quantitatifs et qualitatifs, montrent que l'AP peut parfois aider les élèves, mais qu'elle n'est pas la réponse adaptée pour apporter une aide efficace à tous ceux qui en ont besoin.

Des dispositifs pertinent existent, comme le montrent diverses études, lorsque la prise en charge de la difficulté s'opère sur temps de classe : il faut s'orienter vers un développement des RASED et sur « plus de maîtres que de classes » pour travailler en petit groupe lorsque nécessaire lors de la construction des apprentissages. Les bilans, auxquels de très nombreuses écoles ont répondu, appuient les interventions du SNUipp au ministère comme dans les Inspections académiques. Il demande au ministère de mener un débat approfondi avec les enseignants, les chercheurs, les parents d'élèves, et les élus, une remise à plat du traitement de la difficulté scolaire et de la question des rythmes, percutée par l'AP.

En 2009-2010 les modalités d'organisation des 60 h restent identiques, incluant du temps de préparation. Le SNUipp propose de débattre dès la rentrée des différentes modalités d'action : travail avec tous les élèves, boycott de l'aide personnalisée, utilisation en temps de concertation. Le SNUipp demande au ministère de mener un débat approfondi avec les enseignants, les chercheurs, les parents d'élèves, et les élus.

Pendant ce temps-là d'autre prennent les devant

Deux syndicats minoritaires ont fait "ami ami" avec Xavier Darcos sur l'aide personnalisée... Assumant jusqu'au bout leur geste, ils entendent sortir le syndicat majoritaire des discussions !

Seules organisations syndicales signataires d'un "relevé de conclusions" avec X Darcos, le Sgen et le SE-Unsa demandent à Luc Chatel d'être les seules organisations membres du Comité de suivi sur la mise en œuvre de l'aide personnalisée annoncé par Luc Chatel. "Mettre sur le même pied des organisations qui prennent leurs responsabilités et d'autres qui refusent systématiquement tout accord en dénonçant publiquement ceux qui les assument, ne nous parait pas de nature à clarifier les relations sociales au sein de l'Éducation nationale" écrivent-elles dans une lettre datée du 4 septembre.

Vous pouvez retrouver cette information sur le site web du SNUipp Cantal, http://15.snuipp.fr, et sur le site du Café Pédagogique, qui sert parfois des « expresso » un peu amer...





Au quotidien, les élus SNUipp 15 vous informent, vous conseillent, vous défendent, interviennent en CAPD...

J'aimerai vous rencontrer pour les permutations

Je n'ai pas changé d'échelon, est-ce normal? Je voudrais connaître mon affectation

Je serai en congé parental dans 2 mois, vais-je perdre mon poste ?

Nous avons

besoin d'une

ouverture de classe.

Comment

faire?

Proposer

Intervenir

Soutenir

Vérifier

Écrire

Rencontrer

Défendre—Informer

Titulaires :

Nathalie MONCANIS
Julien BARBET
Richard GAILLARD

Suppléants :

Sylvie RAVENEL Karine LAPARRAT Claire VAN THEEMST

3 élus sur 5 en CAPD

Rechercher—Répondre

Contrôler

Renseigner

Accompagner

Conseiller

Expliquer

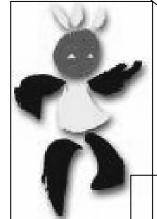
Je suis convoquée à l'Inspection Académique, pouvezvous m'accompagner?

> L'administration me réclame un trop perçu, quel recours ai-je?

Je ne suis pas syndiqué mais j'aurais besoin de renseignements

Merci pour votre intervention!

Je ne perçois toujours pas mes indemnités



Syndiquez-vous !

.... Pour faire respecter les droits de tous les collègues dans l'équité et la transparence.



MATERNELLE: on en reparle à cette rentrée 2009

Nouveauté en cette rentrée, certains départements disposent d'IEN affectés à des missions maternelles, pas dans notre département du Cantal.

La formation continue dans notre département intègre peu de modules maternelle (cycle1). Reste la formation initiale, dans le cadre de la reconnaissance de la spécificité de cette école, un document a été élaboré par le ministère et l'Ageem.

Il a pour vocation de servir de référence.

Les IEN et les IA devront s'appuyer sur ce texte dans le cadre de la formation des enseignants et ce texte fixera même un cadrage aux universités sur la question spécifique de l'Ecole Maternelle. Les organisations syndicales ont été consultées, les demandes de réécriture que le SNUipp a formulées ont été reprises pour la plupart dans le document final.

Ce texte est articulé autour du référentiel de compétences et des programmes de l'École Maternelle. Les besoins spécifiques d'enfant d'âge maternel sont pris en compte en particulier dans l'évaluation, la prise en considération des rythmes de chaque élève, l'organisation et la conception du travail de classe.

Pour le SNUipp la publication de cette circulaire nous semble constituer un point d'appui pour demander des stages de formation en plus grand nombre et pour défendre la professionnalité des enseignants en maternelle.

Nicole Milhau

Accueil en maternelle des enfants à la date de leurs 3 ans

Si le SNUipp est favorable à l'accueil des enfants dès leurs 3 ans si les familles en font la demande, il est difficile d'accepter la désorganisation et la surcharge de nos classes qu'entraîne l'arrivée de très jeunes enfants en cours d'année.

Il est indispensable que les conditions de scolarisation soient adaptées à leur âge.

Nous avons à mener des discussions avec les maires et les parents pour défendre la qualité de notre travail et des conditions d'accueil et d'apprentissage de nos élèves.

Avec les maires car ce sont eux qui inscrivent les enfants, qui sont responsables des locaux . Avec les parents pour faire comprendre que l'intégration en cours d'année de très jeunes enfants dans des groupes constitués et déjà nombreux, peut, si les conditions ne sont pas bonnes avoir des conséquences catastrophiques.(Je pense aux collègues qui ont des classes d'une vingtaine d'enfants de 3 ans et qui se retrouvent devant l'obligation d'intégrer de jeunes enfants qui atteignent leurs 3 ans en cours d'année).

Ce sont des milliers de postes d'enseignants qui disparaîtront du budget. Tout concourt au désengagement progressif de l'État dans les dépenses liées au service public.

N. Morano a annoncé en <u>avril 2008</u> le lancement à titre expérimental de « Jardins d'éveil » pour accueillir les élèves de 2 et 3 ans;

<u>Mai 2008</u>, un appel à expérimentation est lancé auprès des communes pour qu'elles s'inscrivent;

<u>Juin 2008</u> la CAF publie un guide précisant les modalités de fonctionnement de ces *Jardins d'éveil (structures payantes pour les familles)*

Ne laissons pas le gouvernement substituer à l'école, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie coûteuse pour les parents, en remettant en cause le principe service public gratuit.

Nicole Milhau



SNUipp, FSU, quelques repère historiques pour mieux comprendre La FSU dans l'histoire du syndicalisme

- · 19ème siècle : créations d'amicales ou "sociétés amicales", associations dont le but est la protection mutuelle de ses membres.
- · 1884 : la loi Waldeck-Rousseau permet aux syndicats ou associations professionnelles de se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement...
- · 1901: loi sur les associations.
- · 1910 : création de la Fédération de l'Enseignement
- · 1921 : la Fédération de l'enseignement rejoint la CGTU.
- · **1930 : création de la FGE** (fédération générale de l'enseignement).
- 1945 : création de la FEN (Fédération de l'éducation nationale), puissante fédération de syndicats de l'Éducation nationale, de la recherche et de la culture, et du SNI (syndicat national des instituteurs).
- · 1991 : lors du congrès de la FEN à Clermont Ferrand, des syndicats, tendances et sections départementales minoritaires de la FEN rédigent la **"Charte de Clermont-Ferrand"**. Il s'agit de proposer un nouveau fédéralisme, (libre administration des syndicats et souveraineté

dans leur champ de responsabilité...).

- · 1992 : exclusion du SNES et du SNEP de la FEN, lors d'un congrès extraordinaire à Créteil.
- · 15 avril 1993 : 12 syndicats nationaux déjà existants (SNES, SNEP, ...) ou nouvellement créés par les militants des courants de pensée Unité et Action et École Émancipée (SNUipp, SNASUB, SNICS, SNUASEN...) lancent un appel "à la construction d'un nouveau fédéralisme revendicatif, proche des personnels, unitaire,

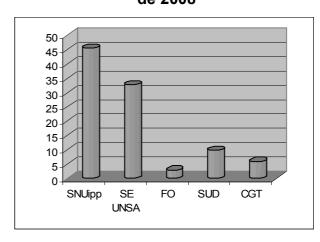
pluraliste".

- La FSU (fédération syndicale unitaire) est née et devient aussitôt la première fédération de l'éducation nationale, devant la FEN.
- · Mars 1994 : congrès fondateur de la FSU à Mâcon. Il définit les statuts (vote à 70% de toutes les décisions) et la plate-forme revendicative.
- · Janvier 1995 : la FSU entre au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État. Elle participe très activement à la mobilisation contre le plan Juppé de réforme des retraites et de la protection sociale en décembre.
- **Décembre 1996** : la FSU devient la première organisation syndicale dans la fonction publique de l'État.
- · 2000 : dissolution de la FEN.
- 2001 : lors du congrès de la Rochelle, la FSU étend son champ de syndicalisation à l'insertion professionnelle en accueillant le SNU-ANPE. Gérard Aschieri devient secrétaire général. Le SNETAA (syndicat des lycées professionnels) disparaît au profit du SNUEP.
- **Printemps 2003**: la FSU est un des principaux moteurs de l'action contre la réforme des retraites et la décentralisation.
- **Février 2004**: lors du congrès de Perpignan, la FSU s'ouvre aux trois fonctions publiques. Plusieurs syndicats (territoriale, agriculture, environnement...) issus de la CFDT ont choisi de rejoindre la FSU entre 2001 et 2004.
- · 2005 : la FSU prend toute sa place dans la lutte contre le CPE.
- 2007 : congrès de Marseille.
- · Janvier 2010 : prochain congrès de la FSU qui décidera

Bref historique du SNUipp...

- · 1935/36 : création du Syndicat National des Instituteurs (SNI).
- · 1948 : création de la FEN, et choix de l'autonomie après consultation des syndiqués.
- · 1992 : congrès de la FEN à Créteil : exclusion du SNES et du SNEP.
- avril 1993 : création de la FSU.
- · juin 1993 : création du SNUipp.
- · décembre 1993 : la FSU devient la première fédération dans l'enseignement lors des élections professionnelles.
- 1996 : le SNUipp devient le premier syndicat dans les écoles.
- · **décembre 2008 :** Le SNUipp obtient, lors des élections professionnelles, 48,56% des voix nationalement
- (soit 6 sièges sur 10 à la CAPN) et dans le Cantal 45.5% (soit 3 sièges sur 5).

Résultats des dernières élections paritaires de 2008



Directeur de la publication : M. MARCHE ISSN : 1243-7913 CPPAP : 0513 S 07946 IPNS